

Préavis N° 10-2019 au Conseil communal

sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 89'100.00
complémentaire au crédit de CHF 483'800.00 destiné au remplacement du
contrôleur rail/route du carrefour Rte du Chasseur - Rte de Neuchâtel et
l'installation d'un nouveau contrôleur au carrefour Rte du Mont - Av. de la
Vallombreuse, accordé par le biais du préavis N° 21-2016

Date proposée pour la séance de la Commission des finances :

Mercredi 4 septembre 2019, à 20h15
Salle de conférence au 1^{er} étage du bâtiment B du Château

Délégués de la Municipalité : Michel Pellegrinelli et Antoine Reymond

Prilly, le 27 août 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Comme le décrivait le préavis N° 21-2016, le contrôleur routier du carrefour rte du Chasseur - rte de Neuchâtel, ainsi que celui, directement dépendant, du carrefour rte du Mont - av. de Vallombreuse, devaient être changés pour des raisons de vétusté.

Il n'était en effet plus possible ni de modifier les paramètres, ni même d'obtenir des pièces en cas de panne majeure, de l'ancien contrôleur datant de 1991, ceci alors que les conditions de circulation tant ferroviaires que routières ont fondamentalement changé depuis.

Ce contrôleur routier étant lié au contrôleur ferroviaire du passage à niveau LEB, il était pertinent de remplacer simultanément les deux éléments, la moitié du coût de remplacement du contrôleur ferroviaire étant, conformément à l'art. 26 de la Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF), à charge de Prilly.

Diverses offres avaient donc été demandées, et les montants suivants déterminés :

- | | |
|---------------------------------|---------------------|
| • Contrôleur Chasseur/Neuchâtel | CHF 190'146.00 (HT) |
| • Contrôleur Mont/Vallombreuse | CHF 16'450.00 (HT) |
| • Contrôleur ferroviaire (50%) | CHF 220'000.00 (HT) |

Ce qui, avec 5 % de divers et imprévus et 8 % de TVA, aboutissait à un montant de CHF 483'800.00 TTC, montant qui a été octroyé par le Conseil communal par le biais du préavis N° 21-2016.

1. Situation à la clôture

Au vu, d'une part, des montants engagés pour la régulation du trafic ferroviaire, respectivement routier, et, d'autre part, du fait que la gestion des modifications de régime du trafic ferroviaire est infiniment plus complexe que celle du trafic automobile, la conduite du projet a été confiée au LEB.

Lors du décompte final, un certain nombre de surcoûts sont apparus, amenant la facture finale à charge de Prilly à CHF 600'811.80 TTC, générant un dépassement de CHF 117'011.80.

Les objets ayant conduit à ce dépassement sont décrits ci-après.

2. Contrôleurs routiers

Le devis initial des deux contrôleurs routiers totalisait CHF 206'596.00 HT; la facture finale s'est élevée à CHF 280'296.70 HT.

Cette différence s'explique par un changement dans le mode de réalisation des travaux.

Le projet initial prévoyait en effet un remplacement des installations sur une période de 3 semaines, en juillet 2017, laissant le carrefour en mode «dégradé», soit sans feux, durant cette période.

Sur proposition de la Direction du LEB, et avec le préavis favorable de la Police de l'Ouest, la Municipalité, au vu la fermeture programmée de la route du Chasseur lors de «Fêtons Prilly» les 24 et 25 juin 2017, a donné son aval pour réaliser l'opération en mode «coup de poing» sur 48 heures, diminuant ainsi fortement la perturbation tant routière que ferroviaire.

Cette décision a été prise sans connaissance du surcoût engendré, dont le montant n'a pas non plus été présenté par la suite à la Municipalité.

Au final, la mobilisation de l'entreprise mandataire ainsi que de ses sous-traitants sur 48 heures a conduit à cette facture finale de CHF 280'296.70 HT, soit un surcoût de CHF 73'700.70 HT, lequel a été adjugé par le LEB sans consulter la Municipalité de Prilly.

3. Contrôleur ferroviaire

Le montant de CHF 220'000.00 HT porté au préavis N° 21-2016 représente 50 % du coût de cet objet sur devis du mandataire. Or au moment de la rédaction du préavis, l'approbation par l'Office fédéral des transports (OFT) de l'aspect technique n'était pas encore formellement acquise et a engendré des modifications. D'autre part, comme la conduite de l'ensemble du projet a été confiée au LEB, celui-ci a facturé le temps consacré par ses services à cette tâche. La facture complète du LEB à Prilly s'est donc élevée à CHF 276'010.52 HT contre les CHF 220'000.00 HT budgétés.

Cette information n'a pas non plus été transmise à Prilly en temps utile.

4. Renégociation

Au vu de ces éléments, la Ville de Prilly a renégocié les montants dus et obtenu les corrections suivantes :

- dans les modifications du devis du contrôleur Rte du Chasseur - Rte de Neuchâtel, un montant de CHF 24'500.00 HT était dévolu à l'interface de communication entre les installations ferroviaires et routières; le LEB a admis que ce module était nécessaire aux deux installations et que la moitié (CHF 12'250.00 HT) était donc à sa charge;
- la facture relative à la conduite du projet par le personnel du LEB se montait à CHF 13'617.52 HT; après discussion, le LEB a admis que la gestion du projet spécifique au ferroviaire était infiniment plus complexe que celle de la partie routière, et que la répartition de cette charge n'était pas justifiée; ce montant a donc été retiré de la facture finale.

Au final, le montant à charge de Prilly s'élève donc à CHF 572'874.88 TTC, soit un dépassement de CHF 89'100.00 TTC «arrondis» par rapport au préavis N° 21-2016. Il est précisé que le crédit de CHF 16'450.00 HT alloué pour l'installation d'un nouveau contrôleur au carrefour Rte du Mont - Av. de la Vallombreuse n'a, quant à lui, pas été dépassé.

5. Récapitulatif des coûts

Le tableau des coûts initiaux et finaux se présente comme suit :

Objet	Montant initial	Augmentation	Montant final
Contrôleurs routiers	CHF 206'596.00	CHF 73'700.70	CHF 280'296.70
Contrôleur ferroviaire (part Prilly)	CHF 220'000.00	CHF 56'010.52	CHF 276'010.52
Divers et imprévus (5 %)	CHF 21'329.80		
Total intermédiaire	CHF 447'925.80	CHF 108'381.42	CHF 556'307.22
Renégociation			CHF -25'867.52
Total HT	CHF 447'925.80	CHF 82'513.90	CHF 530'439.70
TVA 8 %	CHF 35'834.06		CHF 42'435.18
Total TTC	CHF 483'759.86	CHF 89'115.02	CHF 572.874.88

6. Incidences financières

La dépense supplémentaire de CHF 89'100.00 sera financée par la trésorerie courante et amortie sur une durée de 10 ans au maximum.

La charge financière pour cet objet sera de CHF 9'000.00 d'amortissement et de CHF 1'300.00 d'intérêts au taux de 1.5 %. L'amortissement figurera sous la rubrique 3311.000.6110 «Police - Signalisation routière» et les intérêts sous la rubrique 3909.000.6110 «Police - Signalisation routière».

Après acceptation du présent préavis par le Conseil communal, la somme des crédits d'investissement votés depuis le début de la législature 2016-2021 se montera à CHF 30'400'640.45.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 10-2019,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un complément de crédit d'investissement de CHF 89'100.00 destiné à couvrir le dépassement du budget de remplacement du contrôleur rail/route du carrefour Rte du Chasseur - Rte de Neuchâtel et l'installation d'un nouveau contrôleur au carrefour Rte du Mont - Av. de la Vallombreuse, objet du préavis 21-2016;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur 10 ans au maximum par la rubrique 3311.000.6110 «Police - Signalisation routière»;
3. de faire figurer sous la rubrique 3909.000.6110 «Police - Signalisation routière» les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 août 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet